



NATIONS
UNIES



**Convention-cadre sur les
changements climatiques**

Distr.
LIMITÉE

FCCC/SBSTA/2004/L.24
13 décembre 2004

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

**ORGANE SUBSIDIAIRE DE CONSEIL SCIENTIFIQUE
ET TECHNOLOGIQUE**

Vingt et unième session

Buenos Aires, 6-14 décembre 2004

Point 8 de l'ordre du jour

Recherche et observation systématique

RECHERCHE ET OBSERVATION SYSTÉMATIQUE

Projet de conclusions proposé par le Président

1. L'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA) a pris note du document FCCC/SBSTA/2004/MISC.14 réunissant les vues des Parties sur les questions soulevées à la réunion sur les projets de recherche lors de sa vingtième session. Il a décidé d'examiner de manière approfondie, à sa vingt-deuxième session (mai 2005), les questions relatives aux besoins en matière de recherche au titre de la Convention.

2. Le SBSTA a accueilli avec satisfaction le document FCCC/SBSTA/MISC.16 où se trouvait résumé le *plan d'exécution pour la mise en place de systèmes mondiaux intégrés d'observation du climat* (ci-après désigné le plan d'exécution) établi par le secrétariat du Système mondial d'observation du climat (SMOC) sous la supervision du Comité directeur du SMOC¹. Selon ce plan, la priorité devrait être accordée aux mesures ci-après:

- a) Perfectionner les principaux réseaux d'observation *in situ* et par satellite;
- b) Élaborer des produits intégrés de l'observation du climat mondial dans les domaines atmosphérique, océanique et terrestre;

¹ Ce rapport (GCOS-92) peut être consulté à l'adresse: <http://www.wmo.ch/web/gcos/gcoshome.html>.

c) Renforcer la participation des pays les moins avancés et des petits États insulaires en développement;

d) Améliorer l'accès de toutes les Parties aux données climatologiques mondiales concernant les variables climatologiques essentielles et les produits de l'observation du climat;

e) Renforcer les infrastructures nationales, régionales et internationales qui intéressent les systèmes mondiaux d'observation du climat.

3. Le SBSTA a souligné que la mise en œuvre effective de ce plan, notamment la prise en compte pleine et entière des besoins des pays en développement pour qu'ils soient mieux à même d'utiliser effectivement les données d'observation et les produits climatologiques, peut fournir des renseignements sur la variabilité et les changements du climat susceptibles de contribuer à l'élaboration de mesures d'adaptation et d'atténuation. Il a insisté sur le fait que la bonne exécution de ce plan nécessitait des efforts concertés et intensifs de la part des États et des organisations internationales compétentes.

4. Le SBSTA a invité le secrétariat du SMOC, en concertation avec les organismes qui parrainent cet organe² à lui rendre compte à sa vingt-troisième session (novembre 2005) et, au besoin, à ses sessions ultérieures, de la façon dont ces organismes ont intégré les mesures énoncées dans le plan dans leurs propres plans et activités. Il a également invité le secrétariat du SMOC à élaborer un rapport de synthèse sur cette question d'ici à sa vingt-quatrième session (mai 2006).

5. Le SBSTA a encouragé les Parties à reprendre les mesures visant à appuyer la mise en œuvre du plan d'exécution dans leurs propres plans et activités concernant les systèmes mondiaux d'observation du climat.

6. Le SBSTA a invité toutes les Parties à rendre compte de leurs activités comme indiqué au paragraphe 5, notamment de celles en rapport avec les priorités mentionnées au

² L'Organisation météorologique mondiale, la Commission océanographique intergouvernementale de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), le Programme des Nations Unies pour l'environnement et le Conseil international pour la science.

paragraphe 2, dans leurs rapports détaillés sur l'observation systématique, conformément aux directives qui figurent dans le document FCCC/CP/1999/7, et en application de la décision 5/CP.5. Il a également encouragé les Parties à fournir d'autres renseignements conformément au cadre complémentaire de présentation des rapports³.

7. Le SBSTA s'est félicité de l'accent mis dans le plan d'exécution sur le renforcement de la participation des pays en développement au Système mondial d'observation du climat. Il a noté que cela était en accord avec les mesures définies dans la décision 5/CP.7 en ce qui concerne les effets néfastes des changements climatiques.

8. Le SBSTA s'est félicité des progrès accomplis dans l'exécution du programme d'ateliers régionaux du SMOC. Il a encouragé les Parties à poursuivre l'exécution des éléments prioritaires des plans d'action régionaux conçus au titre de ce programme et mentionnés dans la décision 4/CP.9 en tenant compte des priorités définies dans le plan d'exécution.

9. Le SBSTA s'est félicité des progrès réalisés par le Groupe spécial des observations de la Terre concernant l'élaboration d'un plan décennal pour la mise en place d'un système intégré de systèmes mondiaux d'observation de la Terre (GEOSS); il a salué la collaboration et encouragé la poursuite de la coordination indispensable entre le SMOC et le Groupe spécial. Il a noté que les gouvernements et les organisations internationales qui participent aux travaux de ce dernier avaient reconnu la nécessité de prêter attention de manière concertée aux besoins et à la capacité des pays en développement pour ce qui est de l'accès aux données et aux produits d'observation de la Terre. Le SBSTA a invité le Groupe spécial, en collaboration avec le secrétariat du SMOC, à tenir compte dans son plan décennal des mesures pertinentes figurant dans le plan d'exécution. Il a noté que toutes les Parties étaient libres de participer au Groupe spécial.

10. Le SBSTA a décidé de transmettre un projet de décision sur la mise en place du Système mondial d'observation du climat (FCCC/SBSTA/2004/L.24/Add.1) à la Conférence des Parties pour qu'elle l'adopte à sa dixième session.

³ Ce cadre peut être consulté à l'adresse suivante: <http://www.wmo.ch/web/gcos/Supp-Guidance-2000.pdf>.